

ASSEMBLÉE NATIONALE21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Fur, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, M. Di Filippo, Mme Bazin-Malgras,
Mme Corneloup, M. Ceccoli, Mme Dezarnaud, Mme Petex, M. Berger, M. Bony, M. Portier et
M. Jean-Pierre Vigier

AVANT L'ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Rédiger ainsi l'intitulé du titre IV :

« Apaiser les relations entre l'Office français de la biodiversité et les agriculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le titre IV dans sa version initiale. L'objet de l'article 6 est avant toute chose d'apaiser les relations entre l'OFB et les agriculteurs, il convient donc de revenir à cette rédaction plus claire et plus en adéquation avec l'objectif poursuivi.